

	
Délibération n° 13	Conseil Municipal du Lundi 28 juin 2021
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.10 – Finances- Divers
<p>Le Lundi Vingt Huit Juin deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="display: flex;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p>Date de convocation : 21/06/2021</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 30/06/2021</p> </div> <div style="padding-left: 20px;"> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur GHESELLE Bernard, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur BOUVILLE Jean Pierre, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame TILLIER Nathalie, Monsieur Grégory HURTREL à Madame GOSSELIN Justine, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Maxime GUERVILLE.</p> </div> </div> <p>Objet : Eau et biodiversité en milieu urbanisé - Appels à projets – Valorisation écologique du clos</p> <p>Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.</p>	
Synthèse de la délibération :	Eau et biodiversité en milieu urbanisé - Appels à projets – Valorisation écologique du clos Saint-Victor

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le plan National « Biodiversité » de juillet 2018 du ministère de la transition écologique

Vu les opérations éligibles au titre l'appel à projet « Eau et Biodiversité en milieu urbanisé » de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Vu la présentation des orientations générales du projet en commission n°4 « Équiper durablement la ville » en date du 5 mars 2021.

Considérant que :

- La municipalité s'est engagée sur un réaménagement du clos Saint-Victor en un espace « nature » tout en maintenant les activités existantes.
- La commune a été reconnue comme « Territoire engagé pour la Nature » en octobre 2019 pour une durée de 3 ans par le collectif régional des Hauts-de-France.
- Les actions éligibles par cet appel à projets consistent en de la valorisation écologique par de la désartificialisation, de la plantation, de la mise en valeur de la zone d'écopâturage et de la sensibilisation par de l'éducation à l'environnement. Ces actions s'inscrivent dans un projet de réaménagement plus complet actuellement en cours de chiffrage.
- La désartificialisation et les plantations constituent à la fois des alliés pour favoriser la biodiversité en ville mais également un moyen efficace de lutter contre les effets du réchauffement climatique (vagues de chaleur, inondations, tempête) et favoriser le bien-être en ville.
- L'éducation à l'environnement du grand public et des scolaires est indispensable à la construction d'une société plus durable
- Le coût estimatif des mesures éligibles s'élève à la somme de 544 015 € HT ;
- L'opération est éligible à l'appel à projet « Eau et biodiversité en milieu urbanisé » de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et que la subvention pouvant être sollicitée est de 25 à 70 % du montant HT en fonction des actions,
- Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DEPENSES	- RECETTES
Montant des actions éligibles : 544 015 € HT	Agence de l'eau (25 à 70%)....130 000 € HT FONDS PROPRES..... 414 015 € HT
- TOTAL DEPENSES 544 015 € HT	- TOTAL RECETTES 544 015 € HT

Il précisé que, s'agissant d'un plan de financement prévisionnel, celui-ci peut évoluer en fonction des sources de financement. Des financements complémentaires sont notamment à rechercher auprès des autres partenaires (Région, Département, OFB, DREAL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de l'appel à projet « Eau et biodiversité en milieu urbanisé » de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.